

Inf' Auzouville



Un orage exceptionnel

Le 2 juin, en fin de journée, la commune a subi des pluies d'une rare intensité, quelques habitations ont été plus ou moins touchées.

Les dégâts sont restés assez limités, la plupart des habitants étant chez eux prêts à agir.



Délibérations du conseil municipal

Retrait des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie du SDE76 :

41 communes de la Métropole Rouen Normandie ont demandé leur retrait définitif du SDE76, ce retrait est sans aucune conséquence financière, le conseil municipal accepte avec 11 voix pour et 1 abstention

Groupe scolaire – réhabilitation et extension :

Il convient de préciser que les réponses à l'appel d'offres sont au-dessus des estimations initiales. Les propositions présentées par Mme Thibault pour réduire la dépense ne sont pas suffisantes pour que le projet rentre dans l'enveloppe prévue. Après concertation de l'ensemble des membres présents, il a été décidé de ne plus faire d'extension et de se limiter au projet de réhabilitation du groupe scolaire existant. L'appel d'offres travaux est donc déclaré sans suite. Le maître d'œuvre doit reprendre le dossier, à savoir : établir une déclaration préalable pour avoir l'autorisation d'urbanisme, recalculer le dossier PRO/DCE, relancer un appel d'offres travaux. Ces modifications entraînent un complément d'honoraires pour la reprise des études.

Pour Arcaade, économiste, complément phase PRO ACT EXE : 1 746,80 € HT.

Pour Mme Thibault, architecte, phase PRO ACT : 2 020,00 € HT.

Le conseil municipal accepte ces compléments par 10 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Plateau de Martainville) :

L'élaboration du PLUi entre dans une phase active. Les bureaux d'études GeoDev et Auddicé ont été chargés de son élaboration. Le PLUi couvre les 13 communes de l'ancienne communauté de communes du Plateau de Martainville et est conduit par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin . Mme Julie VALLOIS est la chargée de mission qui gère ce projet. Le PLUi sera élaboré en étroite concertation avec les élus, les administrations et la population. Un cahier de concertation sera tenu à disposition des habitants en mairie pour noter les remarques, observations ou questionnements Le délai d'élaboration sera d'environ 44 mois à compter d'avril 2017 : 8 mois pour le diagnostic territorial, 6 mois pour le PADD (Projet Aménagement et de Développement Durable) 14 mois pour les pièces réglementaires 16 mois pour la procédure administrative dont l'enquête publique

Emprunt pour les travaux d'électrification avec SDE 76 :

Montant total des travaux 62 481,58€ TTC décomposé comme suit

- Rue du Château, création du réseau d'éclairage public pour un montant total de 38 314,33 €
- Sente du Mont Rouge, mise en place de 2 bornes d'éclairage public pour un montant total de 5 329,40 €
- Autres rues concernées (rues: de la Plaine, des Fondateurs, du Thil , des Chantepleuriers ,,,) mise en place de 8 horloges astronomiques pour un montant de 18 837,85 €.

Compte tenu des subventions obtenues par le SDE76 34 615,89 € : le reste à financer est de 17 452,10 € et 10 413,59 € de TVA (sur le montant global de travaux HT).

Mode de financement proposé : Emprunt moyen / long terme de 17 452,10 € sur 11 ans - Préfinancement du FCTVA : 10 413,59 € .

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine les financements nécessaires.

Autorisation de signature du compromis et de l'acte d'achat de terrains :

-un terrain le long de la rue de l'Ancien Manoir - A178 (116 m²) et A179 (148 m²) Dans le PLU, il est précisé que le long de la rue de l'Ancien Manoir, une bande de 5 m de large, est réservée à la commune pour la réalisation d'un chemin partagé (piéton et cycliste).

-une parcelle le long de la Sente des Ecoliers - A477p et 476p (62m²) Mme Le Maire rappelle que la commune souhaite acquérir la bande de terrain situé le long de la Sente des écoliers pour élargir la voirie et faciliter ainsi l'accès des services divers (incendie, secours, ordures ménagères.....)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces projets d'achat à l'euro symbolique des parcelles.

Travaux

Réalisation d'un tronçon du chemin piétonnier rue de l'Ancien Manoir, aménagement d'un abri bus rue des Chantepleuriers et réhabilitation de l'assainissement de la salle polyvalente.

Le conseil municipal retient :

l'entreprise Kangourou pour les travaux de signalisation (coût 2 130,00 €HT) et l'acquisition de matériel (somme maximale de 3 210,00 € HT)

les entreprises GC Terrassement et Agivert pour la réalisation des travaux de terrassement et d'assainissement (montant de 22 560,00€HT).

Changement des rythmes scolaires – Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet d'instaurer dès la rentrée 2017/2018 la semaine de 4 jours sous réserve d'une proposition conjointe des communes et des conseils d'école concernés. Lors du conseil d'école réuni le 26 juin aucun consensus n'ayant été trouvé il a été décidé de maintenir le rythme actuel pour la prochaine année scolaire.

Réunions intercommunales : SYMAC : Suite à l'orage exceptionnel du 2 juin, des travaux d'aménagement vont être exécutés, notamment à proximité de la réserve incendie (prolongement du talus le long du RD43 et création d'une fascine), réhabilitation de la mare communale du Thil, création d'un fossé en accotement de voirie (rue de l'ancien Manoir, entrée du village), réalisation d'un fossé au lieu dit « la fosse à l'enfant », aménagement d'hydraulique douce au Fond de Grand Val....

Questions diverses :

Des personnes extérieures à la commune accèdent régulièrement à la déchetterie communale. Mme Le Maire explique que la décharge n'est pas surveillée. Dans la mesure où aucun abus n'est constaté faut-il nommer un gardien rémunéré ?

Des enfants se baignent dans la mare communale, rue du Vaussier, un panneau portant l'indication «Baignade interdite» et l'arrêté d'interdiction ont été affichés.

Mme Martine Géraldine a donné sa démission du conseil municipal pour cause de départ de la commune .

**Retrouvez sur le site internet de la commune : www.aouzouillesurry.fr
Toutes les délibérations du conseil**

City-Stade

Le projet de construction d'un mini-stade ainsi que d'un skate-park est à l'étude.

Quelques propositions nous ont été faites, mais les idées venant des futurs utilisateurs sont les bienvenues !

N'hésitez pas à venir en mairie pour en discuter, seul(e) ou avec quelques ami(es) !





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Plateau de Martainville

PLUi, contexte et objectifs

Face aux enjeux d'aménagement et de planification à moyen terme de notre territoire, un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** a été prescrit en 2015 sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Plateau de Martainville. Issue d'une fusion entre plusieurs intercommunalités, la nouvelle Communauté de Communes nommée **Inter Caux Vexin** poursuit cette procédure depuis le printemps 2017. L'élaboration du PLUi concerne les **13 communes** initialement engagées dans cette démarche :

Auzouville-sur-Ry, Bois-l'Evêque, Bois-d'Ennebourg, Elbeuf-sur-Andelle, Fresne-le-Plan, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Préaux, Ry, Saint-Denis-le-Thiboult et Servaville-Salmonville.

Penser le futur dessin du territoire

L'ambition du PLUi est de prévoir et d'organiser l'avenir du territoire en relevant plusieurs défis : Quelle urbanisation pour demain ? Quel type d'habitat ? Quelle amélioration des circuits de déplacements ? Quelle amélioration du cadre de vie ? Quel développement économique ? Quelle protection des paysages et de l'environnement ? Quelle prise en compte des risques naturels et technologiques ?

Pour répondre à ces enjeux multiples, la collectivité se fait accompagner par les bureaux d'études **GeoDev** et **auddicé** ainsi que par les « personnes publiques associées » (Chambre d'Agriculture, Services de l'Etat, ...) qui ont pour rôle de la guider dans ses choix.

Les prochaines étapes

Afin d'exprimer le projet de territoire, la mise en place du PLUi s'organise selon différentes étapes d'études et d'échanges. Dans les prochains mois, il s'agira ainsi de dresser le **diagnostic** du territoire (comprenant notamment le recueil de données et des visites de terrain, l'analyse des atouts / contraintes et des enjeux de développement, des rencontres avec les exploitants agricoles) ; de définir les **objectifs du PLUi** dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ; puis, à partir du 2nd semestre de l'année 2018, de travailler sur des **outils réglementaires et opérationnels** pour mettre en oeuvre ces objectifs (Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement écrit, plan de zonage).

L'élaboration du PLUi, une concertation continue avec les habitants

S'informer et participer

Aujourd'hui, le PLUi n'est qu'au tout début de sa phase technique d'élaboration. La mobilisation de tous les acteurs du territoire, et notamment des habitants, est primordiale pour formaliser un document stratégique qui sera partagé par le plus grand nombre.

La population sera informée de l'avancement du projet par :

- o Des **publications dans la presse locale**
- o Des **expositions publiques** au siège de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin à Buchy, au Pôle de Martainville-Epreville et dans les mairies (à partir du printemps 2018)
- o La diffusion de **trois bulletins « spécial PLUi »**
- o Des **affichages** en mairie, dans les **bulletins municipaux** et des informations sur les **sites Internet** des communes
- o Le **site Internet** dédié au PLUi : <https://participation.institut-auddice.com/PLUi-Plateau-de-Martainville>

La population est invitée à s'exprimer :

- o Sur les **registres** mis à disposition dans chaque mairie ainsi que dans les locaux de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (au siège de l'intercommunalité à Buchy et au Pôle de Martainville-Epreville)
- o Par **courrier électronique** à l'adresse suivante : plui.plateau.martainville@gmail.com
- o Lors des **réunions publiques** qui seront organisées à partir du printemps 2018

Première marche au crépuscule

Le 12 mai a eu lieu la première marche au crépuscule. Après avoir emprunté les chemins entre Auzouville et Letteguives avec un retour par les bois communaux, les quelque soixante-dix participants se sont retrouvés à la salle polyvalente pour partager une soupe à l'oignon bien réconfortante.



Sixième marché festif

Fête de la musique et marché festif étaient au programme de cette soirée du 23 juin. Grillades au barbecue, pique-nique sur la place du village pour de nombreux habitants, convivialité et bonne humeur, ont assuré la réussite de cette manifestation.



Festivités du 15 août

Depuis 40 ans les rues du village s'animent au rythme des musiques, des chars, qu'une bande de bénévoles très imaginatifs, pourvus d'un certain humour, et adeptes de la dérision, ont réalisés. Une fois de plus cette année ils ont enchanté le public qui se pressait nombreux sur leur passage.



Retrouvez sur le site internet de la commune :
www.auzouillesurry.fr
Les photos des différentes manifestations

Lectures et comptines

Pour grandir, le bébé a besoin de lait, d'amour et d'histoires

Lire, c'est d'abord un échange intense entre l'adulte et l'enfant, un moment privilégié, le temps d'un plaisir partagé.

L'équipe de la bibliothèque invite les enfants de 0 à 4 ans un samedi par mois de 11h à 12 h dans la salle du conseil pour des séances de « lectures et comptines »

Dates à retenir : 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre, 20 janvier 2018, 17 février, 17 mars, 14 avril, 26 mai et 23 juin.

Accès libre et gratuit, sans inscription.

Rendez-vous des marcheurs

Un peu d'exercice, de convivialité et de découverte de nos chemins, rendez-vous sur la place du village

le dimanche à 10h pour une marche d'une heure à une heure trente
et

le jeudi à 14h30 pour deux heures de promenade.

Association Sportive d'Auzouville sur Ry

10^{ème} rentrée pour le club de karaté kyokushinkai d'Auzouville-sur-Ry.

Une quinzaine de « ceinture noire » formée en 10 ans. Un effectif grandissant chaque année.

Le lundi soir, un cours de body karaté s'adresse plus particulièrement au public féminin, techniques de karaté, renforcement musculaire, assouplissements, endurance et transpiration sont au programme.

Le mardi à 18h00, un cours enfants à partir de 6 ans aborde le karaté sous forme ludique.

Le mardi à 19h00, un entraînement tous niveaux, adolescents, adultes, hommes et femmes, où la technique, le combat et dépassement de soi sont à l'ordre du jour des cours.

Le jeudi à 19h00, cours de qi gong, art énergétique chinois dont l'objectif est d'harmoniser le corps et l'esprit suivant la philosophie chinoise.

Le qi gong c'est penser à soi pendant une heure en travaillant sur des exercices accessibles à tous, quelle que soit l'âge et l'état la santé. Cette pratique aide à faire face au stress de la vie de tous les jours, permet d'améliorer l'état de santé et de se sentir bien, d'être à l'écoute de sa respiration, de réguler son état émotionnel, et de faire bouger son corps.

Pour tout renseignement : M.MAZIRE Alain- tél: 06 64 29 42 48

Autres activités sur la commune :

Gymnastique des séniors : **le mercredi de 10h à 11h** à la salle polyvalente – renseignements au 06.31.95.20.23

Yoga : **le lundi de 18h à 20h et le mercredi de 16h à 18 h et de 18h à 20h** à la salle polyvalente– renseignements .M.Jacques SIMON tél : 0770917235 ou 0235234167

Chorale : **le vendredi de 10h30 à 12 h** à la salle du conseil - renseignements M.Henri HONNET tél : 0757631601

EN MARGE DE LA VIE MUNICIPALE

(mai 2017)

Notre Maire, sportive comm' nous la connaissons
Voulait jouer du pinceau au plafond
Et travailler sans escabeau
Trouvant cela plus rigolo.
Peindre un plafond à domicile
N'est pas toujours tâche facile
Surtout si l'on veut gambiller
Comme Perrette-au-pot-au-lait.
Voilà donc notre Annie, légère et court vêtue
Installant son échafaudage ténu
Passant d'un tabouret puis deux, pourquoi pas trois ?
Sans toucher terre à chaque fois.
Hélas n'est pas équilibriste hardi
Qui le veut, je vous le dis,
Il faut s'attendre à un faux pas
Qui peut conduire tout un chacun de vie à trépas !
Le temps de compter jusqu'à trois
Et patatras !
Un radiateur lui saute à la tête
Mauvaise rencontre, dieu que c'est bête !
36 chandelles, c'est pas son jour de fête
Quand on est seule(e) à la maison.
Au secours ! William et Danny Pillon
Font secouristes d'occasion.
Notre Annie est sonnée, le gong a frappé fort,
Elle a besoin de réconfort.
L'imagerie révèle un cerveau cabossé
Comment peut-on le redresser ?
D'avoir trop rebondi dans sa boîte crânienne
Il est grand temps pour elle que le calme revienne
Sa cervelle demande un absolu repos
Et surtout pas de pinceau.

MORALITE

Fin des travaux !

*La fabuliste de la sente des Passeux
alias Jeanne MOUTOT*

Agenda

Samedi 7 octobre	Distribution colis des Aînés	(CCAS)
Samedi 14 - dimanche 15 octobre	Dépôt-vente de vêtements	(Animation village)
Samedi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice	(Anciens Combattants)
Dimanche 19 novembre	Spectacle de Théâtre	(Club des Bons Amis)
Samedi 25 novembre :	Repas des Aînés	(Club des Bons Amis)
Dimanche 03 décembre	Dîner dansant	(Animation village)
Samedi 09 décembre :	Noël des Enfants	(Animation village, municipalité+bénévoles)

Etat Civil

Naissances :

Lyam CORNU le 15 mai 2017

Bastien LEBOURG le 03 août 2017

Mariage :

Amélie QUIESSE et David REVET le 08 avril 2017

Décès :

Michel MALANDAIN, décédé le 29 mai 2017

Patrick PLANTEROSE, décédé le 20 juin 2017

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (article L 9 du code électoral)

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, vous devez venir en Mairie **avant le 31 décembre**.

S'inscrire, c'est simple, c'est rapide :

Venez en Mairie aux heures de permanence muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Arbre de Noël

Chaque enfant né entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} octobre 2017 (de la naissance à la fin du CM2) reçoit un cadeau par le père Noël. Votre enfant n'est pas encore scolarisé ou est scolarisé hors du regroupement Auzouville, Martainville, Servaville, faites-le savoir en Mairie dès que possible.

Votre enfant souhaite participer au spectacle de Noël du 9 décembre, dites-le, au plus vite, à Stéphanie, accompagnatrice du car.

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Saint Denis le Thiboult

Distribution : Les agents communaux, les élus.